

Extrait du Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry

<http://cucm.lautre.net/nos-elus/tribunes/2005-15/article/mars-2005-commerces-a-chenay>

Mars 2005 : Commerces à Chatenay-Malabry

- Nos élus
- Tribunes CUCM 2001 à 2008
- 2005
-

Date de mise en ligne : samedi 12 mars 2005

Copyright © Citoyens Unis pour Châtenay-Malabry - Tous droits réservés

COMMERCES A CHATENAY-MALABRY

Que l'on soit ancien ou nouveau Châtenaisien, habitant de la Butte ou du centre ancien, jeune ou plus âgé, sympathisant « de gauche » ou « de droite », nous voulons tous une ville accueillante et conviviale.

Or, depuis plusieurs années, le petit commerce souffre face aux grandes surfaces. Chaque commerce de proximité disparaissant, c'est une perte d'animation, d'échange, de lien social, voire de service ou de culture ...

C'est pourquoi nous nous sommes battus contre la disparition d'une librairie, d'un coiffeur, d'un kinésithérapeute lors de la restructuration de la place Léon Blum du haut de la Butte mais aussi de la disparition de la boucherie du Petit-Châtenay ou de l'invasion massive au Centre de banques et d'agences immobilières... qui continue, touchant maintenant la Brasserie et la Librairie du Lycée. Alors, comment imaginer que, de l'autre côté de la rue Jean Longuet, des

« commerces de bouche et des restaurants » vont s'installer, comme le promet G. Siffredi ? Déjà, 2 surfaces commerçantes ont été transformées en habitations dans le premier immeuble du projet immobilier, la « villa Caroline »...

Comment le Maire peut-il tenir de telles promesses ? Quand il a vendu tout ce côté de la rue Jean Longuet avec 1700 m2 du Parc de la Mairie à un promoteur privé, il ne s'est pas préoccupé des commerçants existants ou à venir. L'opération immobilière faite, c'est au promoteur de décider de l'affectation de telle ou telle surface de son programme et il le fait selon les lois du marché privé, c'est à dire au plus offrant, que cela soit pour une banque ou une habitation, et cela sera plus difficile pour un petit traiteur asiatique ou un charcutier...

Pourtant cette logique n'est pas la seule, des collectivités locales interviennent efficacement pour favoriser l'implantation de commerces en offrant par exemple des prêts ou avances financières, ou en aménageant des surfaces gérées par la Mairie elle-même. C'est ce qui se passe maintenant dans certains quartiers de Paris. Cela demande une vraie volonté politique de privilégier l'intérêt public face au privé.

Mais ce n'est pas ce que veut Georges Siffredi : il l'a encore montré le 3 février dernier en faisant voter au Conseil Municipal, une modification du POS qui a fait gagner 3 millions d'euros au propriétaire privé de la Clinique des Vallées

... sans aucun intérêt pour le quartier si ce n'est la construction d'immeubles de 4 étages à la place de la clinique ! Or près de 500 habitants avaient signé une pétition refusant ces constructions. Qui défend alors l'intérêt du quartier et des Châtenaisiens ?

La défense de l'intérêt général n'est-elle pas la priorité d'une municipalité ?

Geneviève Colomer, Jean-Marc Charasz, Murielle Hardy